

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.2.1 Optimiser et requalifier les espaces dédiés au tourisme d'hiver en améliorant l'attractivité estivale

Contexte

Le mode de développement de l'urbanisation se poursuit avec une consommation foncière accrue, alors même que la rareté des espaces disponibles à la construction, en raison des contraintes topographiques et de l'omniprésence des risques naturels, mais aussi de la richesse et de la fragilité des espaces naturels et des paysages, impose aujourd'hui, ici plus que partout ailleurs, une gestion très économe du foncier.

Les évolutions de la demande environnementale des clientèles appellent des adaptations complexes de l'urbanisation pour rendre les stations plus attractives en été.

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire.

Lignes directrices de l'orientation

- Optimiser les domaines skiables existants dans un souci de protection et de gestion de l'eau, de la biodiversité et des paysages. Concevoir l'extension éventuelle des domaines avec une préoccupation d'exemplarité dans l'intégration au site et la minimisation des impacts sur la faune, la flore, les milieux et la ressource en eau et les continuités écologiques.
- Rechercher en priorité la réhabilitation et la restructuration de l'immobilier existant dans le cadre d'une reconfiguration du produit touristique et de la mise aux normes énergétiques.
- Concevoir l'urbanisation touristique dans la recherche d'économie d'espace et d'énergie.
- Maîtriser les évolutions qualitatives du paysage bâti en préservant ou en recréant l'identité paysagère spécifique des stations d'altitude, en redonnant une lisibilité aux limites de l'urbanisation par des fronts bâtis compacts.
- Concevoir les urbanisations complémentaires limitées de stations dont le développement a été mesuré et progressif, par extension des zones urbaines existantes, hormis les exceptions prévues par la Loi Montagne. Faire en sorte que ces urbanisations nouvelles soient porteuses d'une exigence environnementale forte, dans le respect du foncier nécessaire aux activités agricoles avec une vision intercommunale.
- Mobiliser la capacité d'expertise du parc national dans le domaine environnemental au service d'une collaboration étroite avec les stations et les collectivités locales.
- Encourager les démarches d'observatoires environnementaux.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Parc national de la Vanoise

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>3.2.1.a - Valoriser la charte de développement durable initiée par l'association des maires des stations françaises de sports d'hiver et d'été pour développer de nouveaux axes de progrès et élargir la démarche à d'autres stations de Vanoise</p>	<p>Conseil, appui, soutien aux initiatives</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des domaines skiables en régie</p>	<p>Exploitants de stations de montagne, AMSFSHE</p>
<p>3.2.1.b - Encourager la mise en place d'observatoires environnementaux des stations</p>	<p>Conseil, appui, soutien aux initiatives</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des domaines skiables en régie</p>	<p>Exploitants de stations de montagne, AMSFSHE</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p>3.2.1.d - Privilégier la modernisation et la restructuration des équipements et domaines existants pour l'amélioration de l'offre ski</p>	<p>Mise à disposition des données, porter à connaissance, accompagnement des PLU et UTN</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des domaines skiables en régie</p>	<p>Exploitants de domaines skiables</p>
<p>3.2.1.e - Améliorer la performance environnementale des opérations de modernisation et de restructuration des domaines skiables et le cas échéant, des extensions</p>	<p>Accompagnement des projets, expertise et conseil environnemental et durable</p>	<p>Prise en compte dans les projets des domaines skiables en régie</p>	<p>Exploitants de domaines skiables</p>
<p>3.2.1.f - Anticiper les risques d'obsolescence urbaine en station liés à la dégradation des bâtiments ne pouvant faire l'objet de réhabilitation énergétique par une planification de la reconquête urbaine</p>		<p>Intégration dans les politiques d'urbanisme et les programmes immobiliers</p>	<p>Opérateurs immobiliers, ADEME</p>
<p>3.2.1.g - Recourir au conventionnement entre les opérateurs immobiliers</p>		<p>Conventionnement avec les opérateurs immobiliers</p>	<p>Opérateurs immobiliers</p>

Parc national de la Vanoise

<p>et les communes prévus par l'article 42 de la loi Montagne</p>			
<p>3.2.1.h - Inciter les acteurs à se concerter, à l'occasion du renouvellement des remontées mécaniques dans le cœur, ou qui sont situées hors cœur mais qui comportent des dispositifs de déclenchement d'avalanches dans le cœur, afin que toutes les mesures possibles soient prises pour que ces dispositifs puissent être déplacés hors cœur</p>	<p>Accompagnement des projets, expertise et conseil environnemental et développement durable</p>	<p>Prise en compte dans les projets des domaines skiables en régie</p>	<p>Exploitants de domaines skiables</p>
<p>3.2.1.i - Réhabiliter ou améliorer le cadre urbain des stations, notamment pour adapter le cadre de villégiature des stations au public estival comme l'évolution des formes urbaines et architecturales, le déploiement des services dans la station, les cheminements piétons, le traitement des surfaces de stationnement, une bonne gestion des nuisances occasionnées par les travaux du BTP, etc.</p>	<p>Conseil, appui aux projets pour la prise en compte du paysage toutes saisons dans les projets</p>	<p>Initiative, maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Stations de montagne, opérateurs immobiliers</p>
<p>3.2.1.j - Favoriser les convergences potentielles entre les stations et le parc national par l'accès et la découverte des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interprétation ou lieu de promenade au sommet ou à partir des remontées mécaniques, - accessibilité aux publics en situation de handicap, - information en office de 	<p>Conseil, accompagnement de projet</p>	<p>Initiative, maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Stations de montagne, offices de tourisme,</p>

Parc national de la Vanoise

tourisme			
----------	--	--	--

Référence ID de l'article : #4355

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 13:08